FNACAM
الجامعة الوطنية لوكلاء ووسطاء التأمين بالمغرب
FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENTS ET COURTIERS D'ASSURANCE AU MAROC

Communiqué de la FNACAM à l'attention des intermédiaires

Entre le 25 et le 26 Août 2020, les intermédiaires d'assurances ont été destinataires de circulaires émanant des compagnies d'assurances les informant que dans le cadre de la garantie Tierce (Dommage tous accidents), la franchise sera désormais calculée en % de la valeur à neuf du véhicule au lieu du montant des dommages subis lors d'un sinistre.

Les compagnies d'assurances justifient cette mesure par la dégradation continue de la sinistralité de la garantie Tierce et ont décidé d'adopter, pour certaines d'entres elles, ce dispositif à compter du 1er septembre 2020 pour les particuliers en usage tourisme.

La FNACAM n'a malheureusement pas été directement informée de l'adoption de cette mesure radicale et s'inquiète de l'impact négatif qu'elle induira tant sur l'image de notre secteur que sur les relations entre les intermédiaires d'assurances et les assurés.

Aussi, en tant que Fédération représentative des agents et des courtiers d'assurances au Maroc, la FNACAM souhaite réitérer aux intermédiaires d'assurances l'importance de leur rôle de conseil à l'égard de leurs assurés.

Car, par l'adoption de cette mesure, et en l'absence d'un aménagement tarifaire adéquat pour l'accompagner, la FNACAM estime que la garantie Tierce présentera désormais peu d'intérêt puisqu'une part importante des sinistres restera dorénavant à la charge des assurés.

Il appartient donc à chaque intermédiaire d'apporter le conseil adéquat à ses assurés en fonction de chaque situation.

LA FNACAM

1, Avenue des FAR, 2ème étage - Casablanca 20000 0522 261 978 / 0522 492 513
contact@fnacam.com / communication@fnacam.com www.fnacam.com IF : 15231046 CNSS : 2358902